



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
HÔTEL DE VILLE	
Demande déposée le 23/02/2010	
Complétée le	
Par :	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN
Demeurant à :	représenté par Monsieur Alain VERRET 15, boulevard Henri Dunant 91100 CORBEIL ESSONNES
Représenté par :	
Pour :	Aménagement d'une plate-forme
Sur un terrain sis à :	2 rue Charles de Gaulle 91330 Yerres

Référence dossier
N° AT 91691 10 10002

Certificat de conformité
fenu de la...
le 29/4/10
29/4/10

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture en date du 09/04/2010,

ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est **ACCORDEE**.

Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'arrêté de la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 27 avril 2010

Le Député Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président de la Communauté d'Agglomération
Du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

